

1918

## COYETTE Léon

PARTIE A REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom	COYETTE	
Prénoms	Jean	
Grade	Sous-lieutenant	
Corps	Infanterie	
N <sup>o</sup> Matricule	11161	au Corps - Cl 1899
Mort pour la France le	29 Août 1918	
à	Mannheim (Allemagne)	
Gens de mort	Maladie contractée en captivité	
Né le	21 Mars 1875	
à	Landrecies	
Arr <sup>o</sup> municipal (p <sup>r</sup> Paris et Lyon), à défaut rue et n°		
Jugement rendu le	29 Octobre 1920	
par le Tribunal de	Cambrai	
mention jugement transcrit le	29 Janvier 1921	
à	Le Cateau (Nord)	
N <sup>o</sup> du registre d'état civil		
SSA-708-1921, [00434]		

**Détail du service** Incorporé soldat de 2<sup>e</sup> classe au 148<sup>e</sup> R.I. le 22 septembre 1895; En disponibilité le 22 septembre 1898; Certificat de bonne conduite accordé; Périodes d'exercices, du 15 avril au 12 mai 1901, du 04 au 31 janvier 1904; du 02 au 9 juin 1910 au 84<sup>e</sup> R.I, Passé le 1<sup>er</sup> octobre 1908 dans la réserve du R.I.T; Rappelé à l'activité le 01 août 1914; Fait prisonnier à Maubeuge le 7 septembre 1914; interné à Gutersch (Allemagne) Lire Gütersloh.

**Morphologie** cheveux et sourcils châtais clairs ; yeux gris; front rond; nez petit; bouche moyenne; menton rond; visage ovale; taille 1m61; Degré d'instruction générale 3

► Selon «au Pays d'Ors» il serait mort en captivité au camp III à Munster, (Westphalie).

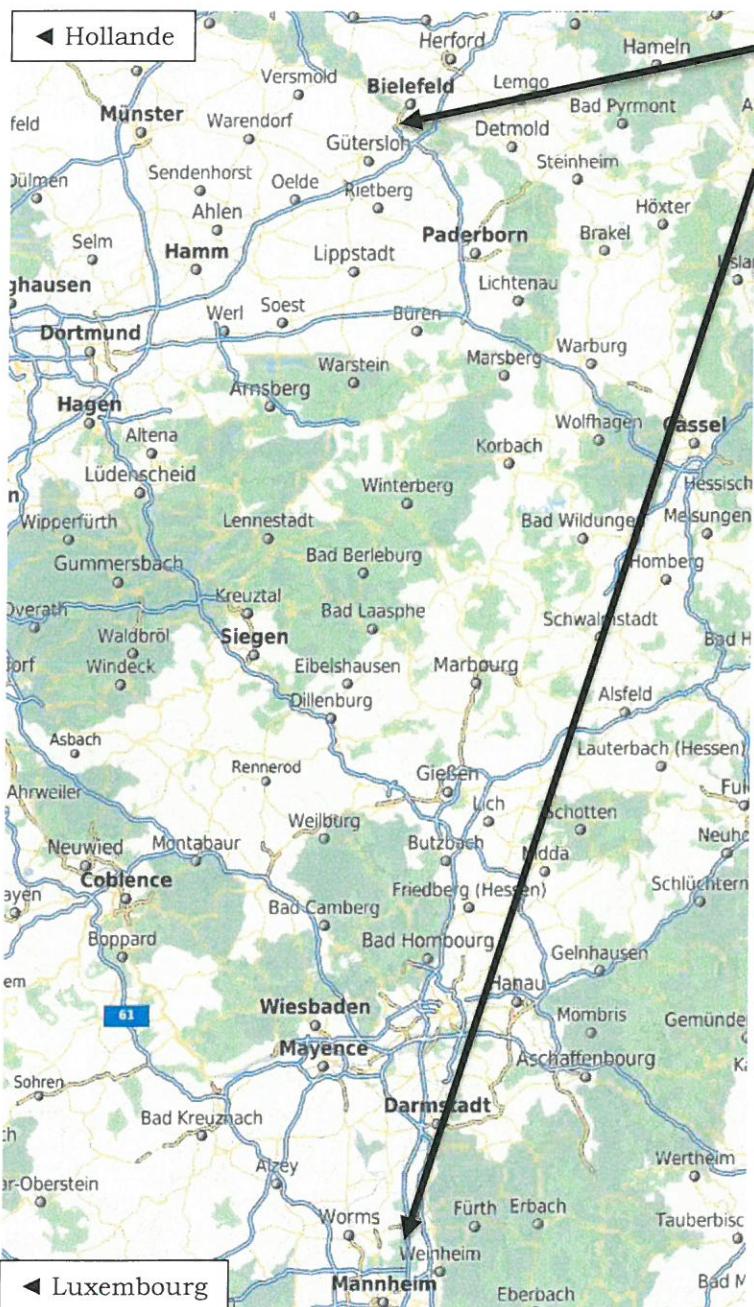
## N°163 Acte de transcription de Décès de Coyette Léon

Jugement sur requête: République Française,-Au nom du Peuple Français. Le Tribunal civil de première instance séant à Cambrai, au Palais de Justice de la dite Ville, a rendu le jugement dont la teneur suit: Jugement. Le Tribunal, ouï en audience publique, Monsieur de Kéguelin de Rosières, juge commis en son rapport, le Ministère public en ses conclusions orales: après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort, Vu la requête de Monsieur le Procureur de la République de Cambrai et l'ordonnance de Monsieur le Président d'autre part; Attendu qu'il résulte des pièces produites et des renseignements fournis au Tribunal que le nommé Coyette Léon, né à Landrecies le vingt cinq mars mil huit cent soixante quinze, de Jean Baptiste et de Vin Eulalie Joseph, en son vivant brigadier; Marié avec Pollet Georgina, demeurant au Cateau; soldat au quatrième Régiment Territorial, décédé à Mannheim (Palatinat) le vingt neuf août mil neuf cent dix huit. "Mort pour la France". Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour constater son décès et qu'il échet de le déclarer judiciairement. Par ces motifs: Déclare le décès du sus désigné, en fixe la date au vingt neuf août mil neuf cent dix huit. Dit que le présent Jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il sera en conséquence transcrit sur les registres de l'année courante de l'Etat civil de la commune de Le Cateau et que mention en sera faite sur les registres de l'Etat civil de la dite commune pour l'année mil neuf cent dix huit, en marge de l'acte le plus voisin de la date du dit décès et à la table alphabétique de ladite année. Ainsi jugé et prononcé le vingt neuf octobre mil neuf cent vingt en audience publique du Tribunal civil de Cambrai par: Messieurs Certeux, Président, De Kerguelin et Duchange, Juges en présence de Monsieur Tassin, substitut, Procureur de la République et assisté de G. Ledieu, Greffier. Signé Certeux, G. Ledieu. Par conséquence le Président de la République Française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution. Aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République prés les Tribunaux de première instance



d'y tenir la main. A tous commandant et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi la minute du présent a été signé par Monsieur le Président et le Commis Greffier. Pour expéditions conforme: le Commis Greffier. Signé G. Ledieu. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le quinze novembre mil neuf cent vingt, quatre heures et demie du soir, par Nous, Charles Jounieau, Adjoint au Maire de la Ville du Cateau, Officier de l'Etat civil. Suit la signature de l'Adjoint.

### Localisation du lieu du décès



**Gütersloh** Land de Rhénanie du Nord Wesphalie, district de Detmold, Arrondissement de Gütersloh

**Mannheim:** Ville d'Allemagne, Land du Bade Wurtemberg, District de Karlsruhe.  
Ville jumelée avec Toulon (Var).

372 Km séparent les 2 lieux

### Morts au même endroit

**Le Cateau:** Coyette Léon;

### Etaient au même régiment

**Bazuel:** Verin Abel; **Catillon:** Clément Clément, Happe Cyrille; **La Groise:** Danglot Edmond; **Landrecies:** Jean-Baptiste Auguste, Tricot Achille; **Le Cateau:** Arnould Georges, Basquin Ernest, Bracar Jules, Dubois Henri, Eliot Joseph, Froidevaux Louis, Lefebvre Georges, Louche Camille, Minaux Alcide; Place Germain, Queuniez François, Ruffin Ildephonse, Try Pierre; **Le Pommereuil:** Carpentier Edouard, Isorez Emile; **Mazinghien:** Guyot Adolphe, Lemaire Victor; **Ors:** Coyette Léon, Bonnaire Joseph; **Rejet de Beaulieu:** Dubois Joseph;

### Historique et combats du 4<sup>e</sup> R.I.T en 1914

**En 1914** Casernement à Avesnes, 1<sup>re</sup> région militaire; Régiment constitué à la mobilisation de 1914, en application du plan XVII; Constitution: 4 bataillons; Pas de citation du régiment.

**1914** Le régiment est affecté à la défense de la forteresse de Maubeuge (août-sept.); bataille de Maubeuge.

**1915** Offensives d'Argonne: Vauquois Hautes Chevauchée, Ravin des Maurissons (fév. à juil.); Opérations en Argonne (mai - novembre): Haute Chevauchée, cote 263, cote 285 (début juillet); Argonne: La Bolante, ravin des Courte Chausses, Hautes Chevauchée (août à déc.)

**1916** Argonne: Côte 285 (janv. à sept.); Secteur de Verdun: Haudromont, Fausse côte, Vaux, étang de Vaux (oct.-déc.)

**1917** Berry au Bac (jan.-avril); Attaque sur l'Aisne: Bois des Boches, Juvincourt (16 et 17 avril), Juvincourt (avril à sept, Craonne (fin 1917)

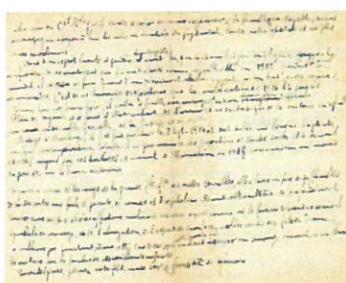
**1918** Oise: Bataille de Noyon, Rimbercourt (22-29 mars); Alsace (avril-juin); Marne: nord d'Epernay, bois St Marc, Romery, le Paradis, Nanteuil (18-26 juillet); Champagne: Berry au Bac, Guignicourt (oct.); Aisne: Montigny, Berry-au-Bac, Recouvrance (3 novembre)

►Ce régiment fût entièrement fait prisonnier parmi les 45000 combattants de la poche de Maubeuge , les soldats furent internés dans les camps allemands de Chemnitz, Seltau, Hamborn, Minden, Grüneberg , Seeste, Uretz, Eichstalt, Dülmen, Gelsenkirchen, Bernig , Zebst, et Altenessen jusqu'en déc. 1918-janv. 1919 (liste non exhaustive).

#### JMO du 4<sup>e</sup> RIT

Il n'existe pas de JMO pour ce régiment en 1914.

#### Discours prononcé par le Maire d'Ors lors du rapatriement de Léon Coyette



◀ Ce document, sans date ni signature, est un brouillon retrouvé dans les archives de la Mairie d'Ors. Il a probablement été écrit par Gustave Juglard élu maire en 1912.

"Au nom du Conseil Municipal, j'ai le triste devoir de venir exprimer la famille de Léon Coyette dont nous accompagnons aujourd'hui les restes au cimetière du pays natal, toute notre gratitude et nos plus vives condoléances.

Doué d'un esprit lucide et pondéré, Léon Coyette avait su, par son travail et son intelligence gagner la confiance de ses concitoyens qui l'avait choisi comme conseiller municipal en 1912. Pendant la durée de son mandat il ne cessa de faire preuve d'un dévouement absolu n'ayant qu'un but: rendre service à ses camarades. C'est dans ces heureuses dispositions que la mobilisation l'a surpris.

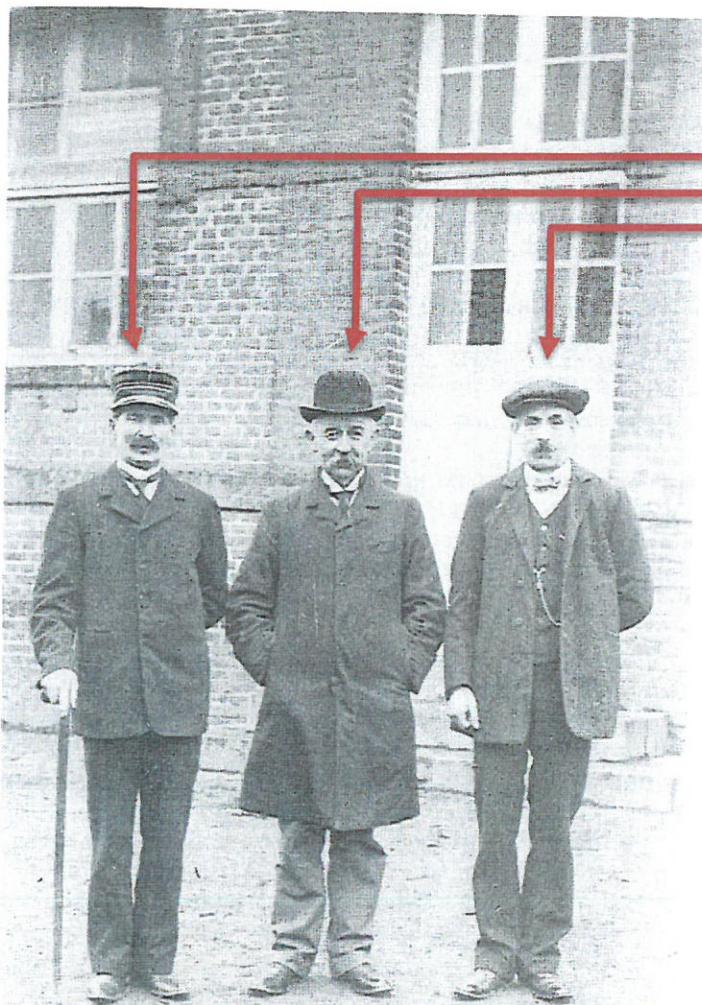
Comme tous nos braves héros, il quitta sa famille avec courage et entrain, le cœur plein d'espérance, plein de vigueur et de forces. Il était confiant dans l'avenir et ne doutait pas de la victoire en défendant une cause aussi noble que celle de la justice et du droit.

Envoyé à Maubeuge, il fut fait prisonnier le 8 septembre 1914 et dut subir une longue captivité et, malgré son tempérament robuste, il ne put vaincre les privations de toutes sortes et le travail excessif imposé par ces barbares et mourut à Mannheim en 1918 sans avoir connu la joie de voir la France victorieuse.

La guerre a creusé dans les rangs de la grande Famille Française des vides terribles; elle a laissé en face de difficultés de toute sortes une foule de parents, de veuves et d'orphelins. Devant cette multitude si profondément touchée dans ses plus chères affections inclinons nous avec respect comme nous le faisons devant ce cercueil, symbole du courage et de l'abnégation, de l'esprit de sacrifice, nobles vertus des fils de France. N'oublions pas pourtant, dans cette tristesse, que cette France que voulait asservir un sauvage ennemi, a vu fleurir la victoire sur les tombes de ses vaillants enfants. Parents éplorés, pleurez votre fils mais soyez en fiers en sa mémoire".



La famille Coyette, Léon, sa fille, Héloïse et son épouse née Georgina Pollet



L'équipe dévouée responsable du ravitaillement à Ors auprès du Comité d'Alimentation.

Mr Lumina Harbonnier, Garde  
 Mr Gustave Juglard, maire  
 Mr Gaston Ringeval, instituteur,  
 secrétaire de Mairie. Il eut la bonne  
 idée de garder dans les archives de la  
 Commune, de nombreux documents  
 d'une valeur historique remarquable.  
 Que notre reconnaissance s'exprime  
 ici envers celui qui a eu la délicate  
 attention de penser aux générations  
 futures de son village.  
 Maître compétent, dévoué et estimé,  
 Mr Gaston Ringeval était le père  
 de Mme Fernande Lozé-Ringeval  
 qui fut elle-même institutrice à Ors.



Le camp de prisonniers de Gütersloh en 1915 (photo allemande)

**Sources:** Ministère de la Défense @ mémoire des hommes; Archives militaires du Nord; Historique des Régiments @chtmiste.com; Mairie de Le Cateau; Cartographie Maison des Français de l'Etranger; Document administratif: Archives Mairie de Ors; Photo Coyette tirée du livre "Au Pays d'Or" de Jules Delva;

